

PROJET

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

20 DÉCEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2017, à 19 h 36 (7 h 36 pm), à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Guy Abel , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M. Gérald Charron , maire de Laforce
M^{me} France Marion , mairesse de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M. Alexandre Binette , maire de Moffet
M^{me} Lyne Ash , mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais , maire de Notre-Dame-du-Nord
M^{me} Isabelle Coderre , mairesse de Rémigny
M^{me} Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme , maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet , maire de la Ville de Témiscaming
M. Michel Roy , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Patricia Noël , présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Monia Jacques, directrice au service d'aménagement et du
développement du territoire
M^{me} Noémie Ash , directrice des ressources financières, humaines
et matérielles
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)
de 18 h 30 à 19 h 36.

12-17-369

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 36 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot de la préfète

Madame Bolduc revient sur deux dernières questions adressées au conseil à la dernière rencontre, alors qu'un citoyen demandait si son mot d'ouverture serait repris dans le procès-verbal; elle invite les personnes intéressées à prendre connaissance de celui-ci, «Nous.blogue.ca ». Quant à la question déposée à la dernière séance par un membre de l'assistance, la préfète informe l'assemblée que celle-ci a été traitée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

La préfète poursuit son mot en évoquant les ingrédients indispensables pour assurer la vitalité d'un milieu et son dynamisme. L'implication de citoyens engagés, l'attitude, la confiance et l'ouverture aux idées des autres par les leaders, tels que les élus, favorisent le développement dynamique du milieu. Madame la préfète termine en invitant les membres du conseil à être à l'écoute des commentaires et critiques des citoyens, commentaires qui souvent permettent la stimulation d'idées innovatrices.

12-17-370

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2017.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2017 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Monsieur André Pâquet demande que le conseil se penche de nouveau sur le règlement sur les animaux de compagnie; ce point sera ramené à la séance du mois de février.

Information

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

12-17-371

Appui au plan de développement du Centre Frère-Moffet de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue.

Madame Marie-Luce Bergeron, directrice de centres et de services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des Centres Frère-Moffet et l'Envol, Pavillons l'Horizon et Centrest, assiste à la rencontre. Elle expose la situation actuelle du Centre Frère-Moffet et de l'importance de développer une nouvelle offre de services diversifiée, axée sur les besoins de formation du milieu.

Considérant que le plan de développement du Centre Frère-Moffet permettra de favoriser la rétention des jeunes en région et contrer le décrochage ;

Considérant que le plan de développement du CFM vise à l'obtention de cartes permanentes avec financement (7 DEP), l'obtention des cartes permanentes sans financement (DEP en production horticole et DEP en horticulture et jardinerie), le démarrage d'attestation d'études professionnelles (AEP) en lien avec les sept priorités régionales en termes d'adéquation formation/main-d'oeuvre;

Considérant que ce plan augmentera et diversifiera l'offre de formation sur les plans local, régional et provincial ;

Considérant que ce projet va contribuer à assurer une meilleure offre de formation qui permettra une adéquation formation-emploi-compétences ;

Considérant que le Témiscamingue doit retrouver une équité dans l'attribution des cartes de formation étant actuellement un centre nettement défavorisé en Abitibi-Témiscamingue et à travers le Québec (trois cartes exclusives vs 11 à 14 pour les commissions scolaires de la région) ;

Considérant qu'il y a lieu de permettre un recrutement et un maintien d'une expertise professorale ;

Considérant que ce plan donnera au centre de formation Frère-Moffet des possibilités de développement diversifiées;

Considérant l'importance d'assurer la pérennité du centre de formation professionnelle Frère-Moffet;

Considérant que la Planification stratégique du Témiscamingue (PST) 2018-2022 a pour objectif d'inverser la tendance démographique à la baisse en augmentant la population témiscamiennne de 500 personnes d'ici 2022;

Considérant que la PST prévoit une action concrète au plan d'action, soit de « développer et diversifier l'offre de formation locale et régionale »;

Considérant que le gouvernement vient tout juste de lancer sa « Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 » visant à permettre aux régions d'être aux commandes;

PROJET

Considérant que le plan de développement du Centre Frère-Moffet cadre parfaitement avec cette vision;

Considérant la position de la MRC de Témiscamingue en avril 2016, de par sa résolution n° 04-16-280;

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil de la MRC de Témiscamingue réitère formellement son appui au plan de développement du Centre Frère-Moffet qui prévoit une augmentation et une diversification de l'offre de formation professionnelle et demande une décision favorable au ministre de l'Éducation, M. Sébastien Proulx, et ce, dans les plus brefs délais.

12-17-372

Adoption du budget 2018.

Madame Bolduc prononce le discours du budget 2018 ayant pour thème « Constance et vision pour notre avenir », alors que les grandes priorités pour la prochaine année y sont présentées.

Le projet de budget 2018 est présenté devant les membres de l'assemblée.

Note : Indice des prix à la consommation (IPC) : 1,2 %.

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter le budget 2018, selon les dispositions suivantes :

1) Budget 2018 :

Distribution des quotes-parts nettes 2018 par postes et fonctions

Postes et fonctions	2017		2018		Quotes-parts brutes 2018
	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	
1. Rémunération et frais de déplacement des élus	75 000 \$	315 647 \$	0 \$	239 998 \$	239 998 \$
2. Aménagement et développement régional	975 953 \$	867 533 \$	960 313 \$	830 074 \$	(130 239 \$)
3. Gestion des cours d'eau	s/o	s/o	14 687 \$	42 814 \$	28 127 \$
4. Gestion financière et délégation des baux	479 424 \$	479 424 \$	586 691 \$	586 691 \$	0 \$
5. Ressources forestières et agricoles	30 000 \$	34 000 \$	37 000 \$	41 000 \$	4 000 \$
6. Projets autofinancés (Qc forme et Avenir enfants)	367 626 \$	367 626 \$	288 606 \$	288 606 \$	0 \$
7. Services collectifs – Aide financière	331 519 \$	381 519 \$	207 918 \$	257 618 \$	49 700 \$
8. Sécurité publique et incendie	110 455 \$	218 837 \$	130 776 \$	227 461 \$	96 684 \$

PROJET

9. Administration	50 310 \$	217 285 \$	64 472 \$	282 134 \$	217 662 \$
10. Fonds d'intervention financière	15 860 \$	15 860 \$	12 948 \$	12 948 \$	0 \$
11. Développement économique	982 536 \$	1 015 711 \$	1 203 357 \$	1 203 357 \$	0 \$
12. Contributions – Corporation transport adapté	282 275 \$	282 275 \$	282 275 \$	282 500 \$	0 \$
13. Parc informatique	50 000 \$	223 581 \$	68 000 \$	218 475 \$	150 475 \$
14. Évaluation	78 000 \$	352 664 \$	172 000 \$	423 868 \$	251 868 \$
15. Cotisations aux organismes	0 \$	25 456 \$	0 \$	29 277 \$	29 277 \$
16. Programmes d'habitation	378 992 \$	378 992 \$	142 618 \$	142 618 \$	0 \$
17. Édifice	385 991 \$	385 991 \$	374 100 \$	374 100 \$	0 \$
18. Valorisation des matières résiduelles	1 243 595 \$	3 261 844 \$	1 094 564 \$	3 026 065 \$	1 931 500 \$
Total	5 358 113 \$	8 344 821 \$	5 640 325 \$	8 509 354 \$	2 869 029 \$

Contributions 2018 pour les municipalités locales

Corporation du transport adapté	56 750 \$	Évaluation – Trois villes	78 000 \$
Pinces de désincarcération et évacuation médicale	45 000 \$	Sel et calcium et gestion cours d'eau	20 277 \$
Réseau incendie	20 000 \$	Rift	58 668 \$
Radios incendie	12 340 \$	Logiciel incendie	3 115 \$
Projet avertisseur fumée incendie	25 000 \$	Facturation transport relais écocentres locaux	38 043 \$
Sécurité public – Règlement anim.	17 321 \$		
Total : 374 515 \$			

	QUOTES-PARTS 2018															CONTRIBUTIONS 2018												TOTAL FONCTIONNEMENT						
	PARTIE 1															PARTIE 4			2017-2018			PARTIE 3			PARTIE 6	PARTIE 2	PARTIE 5	PARTIE 7			PARTIE 6	2018	2017	2017-2018
	QUOTES-PARTS FONCTIONNEMENT															C.T.A.T.	INCENDIE	INCENDIE	INCENDIE	PARTIE 2		PARTIE 5		PARTIE 7			PARTIE 6		TOTAL	QUOTES-PARTS CONTRIBUTIONS	QUOTES-PARTS CONTRIBUTIONS	VARIATION		
	ÉVALUATION UNIF. 2018	ÉLUS	AMÉNAG.	RESSOURCES FOREST & AGRICOLE	SERVICES COLLECTIFS	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE	ADMINISTRATION	GESTION DES COURS D'EAU	DEV. ÉCONO.	PARC INFO.	SOUS-TOTAL	ÉVAL.	COTIS. O.L.R.P.	SOUS-TOTAL	TOTAL 2018	Total 2017	VARIATION	MUNICIPALITÉ	PINCE DÉSIN-CARCÉRATION + ÉVACUATION MÉDICALE	RÉSEAU	RADIOS	ÉVALUATION VILLES & MUTATIONS	SEL & CALCIUM/ COURS D'EAU	PROJET: AVERTISSEUR DE FUMÉE	SÉCURITÉ PUBLIC: RÉGLEMENT D'ANIMAUX	LE RFT	ENT. LOGICIEL INCENDIE	TOTAL	QUOTES-PARTS CONTRIBUTIONS	QUOTES-PARTS CONTRIBUTIONS	VARIATION			
MONTANT TOTAL	1 498 345 180	239 998	(130 239)	4 000	49 700	96 684	217 662	28 127	(0)	150 475	656 408	251 868	29 277	281 144	937 552	968 459	-3,19%	56 750	45 000	20 000	12 340	78 000	20 277	25 000	17 321	58 668	3 115	336 472	1 274 024	1 261 298	1,01%			
MOINS: SURPLUS		(27 065)	(9 165)	0	0	9 544	(53 375)	0	0	0	(80 061)	(45 143)	(1 901)	(47 044)	(127 106)	(167 594)	-24%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(127 106)	(167 594)	-24%			
MONTANT NET		212 933	(139 404)	4 000	49 700	106 228	164 287	28 127	(0)	150 475	576 347	206 724	27 376	234 100	810 447	800 865	1,20%	56 750	45 000	20 000	12 340	78 000	20 277	25 000	17 321	58 668	3 115	336 472	1 146 918	1 093 704	5%			
ANGLIERS	28 409 196	3 999	(2 569)	76	942	2 014	3 198	533	(0)	2 853	11 047	5 846	767	6 613	17 660	15 884	11%	1 378	(147)	1 053	766	100	0	0	327	1 020	62	4 559	22 219	22 653	-2%			
BÉARN	54 745 350	7 931	(5 347)	146	1 816	3 874	5 748	1 028	(0)	5 498	20 693	11 472	1 553	13 026	33 719	36 005	-6%	2 655	(462)	1 053	520	100	430	1 571	860	4 178	97	11 003	44 722	54 790	-18%			
DUHAMEL-OUEST	113 845 518	16 272	(10 709)	304	3 774	8 061	12 398	2 137	(0)	11 433	43 670	23 669	3 154	26 823	70 493	67 505	4%	5 522	(762)	1 053	438	100	0	1 490	1 027	7 757	232	16 857	87 350	91 285	-4%			
FUGÈREVILLE	33 502 639	4 949	(3 103)	89	1 111	2 317	3 953	629	(0)	3 365	13 309	7 374	946	8 320	21 629	14 702	47%	1 625	6 555	1 053	602	100	4 829	677	375	1 304	49	17 170	38 799	23 562	65%			
GUÉRIN	28 047 938	3 954	(2 552)	75	930	1 990	3 135	527	(0)	2 817	10 875	5 771	760	6 530	17 405	16 293	7%	1 360	(156)	1 053	438	100	1 200	542	375	(0)	65	4 976	22 381	21 460	4%			
KIPAWA	64 519 794	9 111	(5 903)	171	2 140	4 577	7 176	1 211	(0)	6 480	24 963	13 287	1 754	15 040	40 003	36 661	9%	0	3 496	0	0	100	0	948	539	0	147	5 230	45 233	37 806	20%			
LAFORCE	7 302 500	1 046	(654)	19	242	512	857	137	(0)	733	2 893	1 549	199	1 748	4 640	3 253	43%	354	(11)	1 053	479	100	0	325	191	544	15	3 050	7 691	8 246	-7%			
LATULIPE & GABOURY	22 625 790	3 301	(2 159)	60	750	1 586	2 499	425	(0)	2 272	8 735	4 834	640	5 474	14 209	12 775	11%	1 097	(110)	1 053	438	100	0	677	351	1 455	38	5 100	19 308	20 620	-6%			
LAVERLOCHÈRE	53 372 125	7 702	(5 091)	142	1 770	3 767	5 785	1 002	(0)	5 360	20 438	11 211	1 497	12 708	33 146	32 131	3%	2 589	(351)	1 053	520	100	7 439	0	822	4 670	99	16 942	50 088	44 455	13%			
LORRAINVILLE	91 018 303	12 764	(8 342)	243	3 019	6 486	9 974	1 709	(0)	9 141	34 994	18 526	2 462	20 989	55 982	53 920	4%	4 415	(647)	1 053	930	100	0	2 411	1 505	10 622	218	20 605	76 587	77 028	-1%			
MOFFET	24 195 402	3 507	(2 209)	65	803	1 689	2 822	454	(0)	2 430	9 559	5 195	670	5 865	15 424	11 078	39%	1 174	(34)	1 053	725	100	0	433	215	826	44	4 535	19 959	16 485	21%			
NÉDELEC	29 867 675	4 192	(2 679)	80	991	2 119	3 384	561	(0)	3 000	11 646	6 133	802	6 935	18 581	16 367	14%	1 449	(146)	1 053	602	100	0	758	434	1 427	72	5 749	24 330	23 666	3%			
NOTRE-DAME-DU-NORD	90 078 933	12 706	(8 172)	240	2 988	6 384	10 124	1 691	(0)	9 046	35 007	18 571	2 439	21 010	56 018	50 295	11%	4 369	14 806	1 053	971	100	0	2 167	1 273	5 685	207	30 630	86 648	62 750	38%			
RÉMIGNY	29 199 852	4 142	(2 695)	78	969	2 069	3 230	548	(0)	2 932	11 273	6 037	799	6 836	18 109	17 350	4%	1 416	(175)	1 053	520	100	0	0	325	1 260	64	4 563	22 672	24 504	-7%			
ST-BRUNO-DE-GUIGUES	118 922 772	16 975	(11 123)	317	3 945	8 418	13 034	2 232	(0)	11 943	45 742	24 720	3 284	28 005	73 746	69 455	6%	5 768	(753)	1 053	725	100	4 829	2 492	1 317	10 363	246	26 140	99 887	101 683	-2%			
ST-ÉDOUARD-DE-FABRE	57 916 632	8 343	(5 504)	155	1 921	4 090	6 293	1 087	(0)	5 816	22 200	12 147	1 620	13 767	35 967	34 864	3%	2 809	(376)	1 053	807	100	0	1 246	715	3 182	110	9 646	45 613	47 730	-4%			
ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	50 841 437	7 236	(4 766)	136	1 686	3 607	5 524	954	(0)	5 106	19 482	10 511	1 402	11 913	31 395	30 984	1%	2 466	(358)	1 053	766	100	1 549	1 029	526	2 947	108	10 186	41 581	44 282	-6%			
SOUS-TOTAL	898 411 854	128 127	(83 578)	2 397	29 798	63 557	99 133	16 865	0	90 226	346 524	186 853	24 749	211 602	558 126	519 521	7%	40 448	20 371	16 842	10 247	1 700	20 277	16 766	11 177	57 241	1 872	196 941	755 067	723 005	4%			
BELLETERRE	14 642 015	2 070	(1 355)	39	486	1 040	1 603	275	(0)	1 470	5 629	0	0	0	5 629	6 331	-11%	710	(100)	1 053	438	5 100	0	677	340	1 175	33	9 426	15 055	15 354	-2%			
TÉMISCAMING	263 844 322	37 125	(24 586)	704	8 752	18 824	28 355	4 953	(0)	26 497	100 622	0	0	0	100 622	120 179	-16%	0	15 106	0	0	35 800	0	5 417	2 669	0	612	59 604	160 226	152 825	5%			
VILLE-MARIE	226 080 250	32 000	(21 024)	604	7 499	16 066	24 632	4 244	(0)	22 705	86 724	0	0	0	86 724	98 824	-12%	10 966	12 612	1 053	1 217	35 200	0	1 869	3 011	0	502	66 430	153 154	134 120	14%			
LES LACS	51 604 410	7 483	(4 922)	138	1 714	3 632	5 643	969	(0)	5 184	19 838	10 924	1 452	12 376	32 214	31 713	2%	2 503	(2 750)	0	0	100	0	0	31	0	0	(115)	32 098	37 271	-14%			
SOUS-TOTAL	95 366 740	13 612	(8 860)	255	3 165	6 741	10 562	1 790	0	9 578	36 842	19 871	2 627	22 498	59 340	56 004	6%	4 626	(2 990)	1 053	438	200	0	271	124	252	96	4 071	63 411	68 396	-7%			

Tableau 2 (suite)

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET CUMULATIF

GESTION DES MATIÈRES			FONCTIONNEMENT (INCLU CONTRIBUTION) + GMR			QUOTES-PARTS FINAL 2018
RÉSIDUELLES			QUOTES-PARTS GLOBAL		2017-2018	EXCLUANT CONTRIBUTIONS SAUF C.T.A.T
PARTIE 1			2018 FONC et GMR	2017 FONC + GMR	VARIATION FONC + GMR	
2018	2017	VARIATION GMR 2017-2018	FACTURATION TRANSPORT REL			
1 931 500	2 018 249	-4,30%	38 043 \$	3 243 567	3 317 408	2 925 803 \$
(69 539)	(225 922)	-69%		(196 645)	(393 516)	(196 645) \$
1 861 961	1 792 327	3,89%	38 043 \$	3 046 922	2 923 892	2 729 158 \$
43 455	38 583	12,63%	836 \$	66 510	62 008	62 493 \$
70 301	76 501	-8,11%	1 785 \$	116 808	133 272	106 676 \$
76 618	86 750	-11,68%	2 129 \$	166 097	180 292	152 634 \$
26 579	28 294	-6,06%	630 \$	66 009	52 538	49 834 \$
38 111	29 716	28,25%	771 \$	61 263	52 955	56 877 \$
61 730	59 815	3,20%	1 136 \$	108 099	99 969	101 733 \$
15 071	14 878	1,30%	408 \$	23 170	23 555	20 067 \$
28 890	35 574	-18,79%	565 \$	48 764	56 812	44 197 \$
78 185	68 434	14,25%	1 716 \$	129 989	114 635	113 920 \$
142 569	136 355	4,56%	3 136 \$	222 293	216 765	202 966 \$
11 293	14 909	-24,26%	453 \$	31 705	31 877	27 890 \$
20 399	37 022	-44,90%	897 \$	45 627	60 688	40 429 \$
151 317	141 126	7,22%	2 064 \$	240 029	206 069	211 704 \$
22 450	34 107	-34,18%	521 \$	45 643	59 184	41 975 \$
111 601	114 440	-2,48%	2 740 \$	214 227	216 123	191 115 \$
55 334	55 411	-0,14%	1 492 \$	102 439	104 754	94 110 \$
47 390	41 758	13,49%	857 \$	89 828	89 368	81 252 \$
1 001 294	1 013 673	-1,22%	22 139 \$	1 778 501	1 760 864	1 599 875 \$
34 950	33 686	3,75%	540 \$	50 546	49 759	41 290 \$
305 638	314 613	-2,85%	5 597 \$	471 461	473 456	406 260 \$
302 163	260 755	15,88%	6 175 \$	461 492	401 540	399 854 \$
642 752	609 054	5,53%	12 312 \$	983 499	924 756	847 404 \$
7 934	4 941	60,58%	235 \$	39 481	36 339	37 183 \$
3 347	1 205	177,80%	77 \$	35 523	38 476	38 064 \$
11 282	6 146	83,56%	312 \$	75 005	74 815	75 247 \$

ÉTAT COMPARATIF

AFFECTATION / RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS BRUTES

	PARTIE 1							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Rémunération/déplacement des élus	199 000	208 763	276 451	216 070	221 739	234 265	240 647	239 998
Aménagement du territoire	(45 118)	(85 110)	(95 842)	(173 776)	(140 723)	(146 990)	(108 420)	(130 239)
Ressources forestières et agricoles	57 000	25 000	57 000	26 000	24 000	21 000	4 000	4 000
Projets	0	10 000	4 000	0	0	0	0	0
Services collectifs	97 250	114 250	130 250	115 000	116 291	50 000	50 000	49 700
Sécurité Publique et Incendie	151 516	102 018	100 619	104 284	77 145	133 395	108 382	96 684
Administration	111 266	110 388	149 942	134 875	131 729	114 813	166 975	217 662
Fonds d'intervention financière	12 000	12 000	12 000	10 000	0	0	0	0
Développement économique + pacte rural	103 347	110 263	131 501	141 501	129 698	101 566	33 175	(0)
Parc informatique	180 848	171 307	157 022	158 457	161 117	161 141	173 581	150 475
SOUS-TOTAL PARTIE 1	867 109	778 879	922 943	732 411	720 996	669 190	668 340	628 281
	PARTIE 4							
Évaluation	210 091	222 416	230 366	263 789	254 253	262 915	274 664	251 868
Voirie	450	450	450	0	0	0	0	0
Cotisations O.L.R.P.	17 000	17 800	19 441	19 239	19 776	27 102	25 456	29 277
Service foresterie & géomatique	5 000	0	0	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL PARTIE 4	232 541	240 666	250 257	283 028	274 029	290 017	300 120	281 144
Gestion des matières résiduelles	1 178 741	2 257 614	1 654 363	1 605 740	2 444 591	2 126 890	2 018 249	1 931 500
TOTAL	1 966 759	4 296 704	4 000 763	3 636 618	4 434 641	4 045 303	3 955 169	3 750 351
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TOTAL DES QUOTES-PARTS BRUTES	2 250 604	3 277 157	2 827 564	2 621 179	3 439 616	3 086 097	2 986 708	2 869 053
APPROPRIATION DES SURPLUS	(239 747)	(174 098)	(138 162)	(313 662)	(620 161)	(407 588)	(393 516)	(196 645)
SOLDE (sans contributions)	1 906 167	3 103 059	2 689 402	2 307 517	2 819 455	2 678 508	2 593 192	2 672 408

BUDGET 2018 - T.N.O.

2018				
Partie 1	Partie 4	Sous-Total	GMR	Total
656 408	281 144	937 552	1 931 500	2 869 053
(80 061)	(47 044)	(127 106)	(69 539)	(196 645)
576 347	234 100	810 447	1 861 961	2 672 408

T.N.O	Évaluation municipale	Quote-part	Contrib.	Admin. M.R.C.	Répartition locale	Entretien che.fores.	Suret� du Qu�bec	Total taxation	Taux 2018	Taux 2017
Laniel	37 859 000	37 183	2 298	27 096	335 732	0	22 877	425 187	1,1231	0,9967
Les Lacs	44 397 800	38 064	(2 541)	243 863	0	20 000	26 829	326 215	0,7348	0,9772
Total	82 256 800	75 247	(243)	270 959	335 732	20 000	49 706	751 402	0,9135	0,9861

1.1) Informations fiscales et financières

➤ Quotes-parts :

❖ Budget 2018	3 046 922 \$ – 0,203 \$ / 100 \$ – 197,80 \$ / habitant
❖ Budget 2017	2 926 012 \$ – 0,200 \$ / 100 \$ – 190,38 \$ / habitant
❖ Écart	120 910 \$ – 0,003 \$ / 100 \$ – 7,42 \$ / habitant

➤ Évaluation foncière uniformisée 2018 : 1 498 345 180 \$ 2,3 %

➤ Évaluation foncière uniformisée 2017 : 1 463 973 579 \$

➤ Population : 15 404

- 2) Compensation de la collecte sélective (recyclage) de Recyc-Québec : la compensation à venir pour la prochaine année est estimée à 550 000 \$ et sera versée selon les modalités de Recyc-Québec.

Ces compensations sont reçues et conservées à la MRCT, conformément à l'acquisition de compétence en gestion des matières résiduelles, sur l'ensemble du territoire.

- 3) Traitement des élus pour l'année 2018 :

	2015	2016	2017	2018
Réunion CA, conseil et extérieur de la MRCT	153,49 \$	155,48 \$	157,50 \$	159,39 \$
Réunion dans la MRCT	76,73 \$	77,72 \$	78,73 \$	80,30 \$
Selon règlement n° 170-09-2014 : Indexation annuelle IPC (1,2 % en 2018)				

- 4) Frais de déplacement et de séjour – élus et personnel pour l'année 2018 :

	2017	2018
Automobile	0,45 \$ / km	0,45 \$ / km
Avion, autobus, taxi	Coût réel	Coût réel
Déjeuner	7 \$	7 \$
Dîner	20 \$	20 \$
Souper	20 \$	20 \$
Coucher	Coût réel	Coût réel
Coucher chez parents ou amis	15 \$	15 \$

- 5) Renouvellement de la politique de travail et des règles de fonctionnement des employés de la MRCT, pour l'année 2018 :

Une politique de travail et les règles de fonctionnement sont en vigueur à la MRCT, depuis le 1^{er} janvier 1978.

PROJET

- Depuis le 1^{er} janvier 1984, la MRCT s'engage à maintenir une assurance collective pour ses employés à temps plein, conformément au règlement n° 14-11-1983 adopté le 23 novembre 1983.

Les cotisations régulières de la MRCT sont identiques aux cotisations régulières versées par le participant, soit une somme égale à 50 % de la prime de l'employé.

L'assurance collective comprend :

- ⇒ Assurance-vie;
- ⇒ Assurance-salaire;
- ⇒ Assurance-maladie;
- ⇒ Soins dentaires.

- Depuis le 1^{er} janvier 1997, la MRC s'engage à maintenir un « régime de retraite simplifié » (Fonds de pension) pour ses employés à temps plein ou partiel, ayant six mois de services continus.

La cotisation totale est de 5 % du salaire brut, partagé à parts égales employeur-employé. Une contribution de l'employé pourrait être majorée, sans toutefois augmenter celle de l'employeur. Tant et aussi longtemps que l'employé demeure à l'emploi de la MRC, il doit participer au fonds et ne peut exiger le remboursement ou le transfert, en tout ou en partie, avant sa retraite, de la cotisation versée par l'employeur. L'employé qui quitte la MRC en dispose à sa guise, mais la part de l'employeur sera immobilisée, minimalement jusqu'à l'âge de 55 ans.

Modification effective, suite au CA du 6 mai 2015 (réf. : résolution n° 05-15-212A).

- Congés de maladie : 10 jours par année, monnayables à 50 %;
- Congés fériés et fêtes payés : 12 jours par année;
- Vacances annuelles :
 - ⇒ Moins de 3 ans : 10 jours;
 - ⇒ Plus de 3 ans : 15 jours;
 - ⇒ Plus de 10 ans : 20 jours;
 - ⇒ Plus de 25 ans : 25 jours.
- Politique de prévention et d'intervention en matière d'abus sexuel et/ou physique et de harcèlement en milieu de travail :

PROJET

Chaque employé de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT) doit être traité équitablement au travail, dans un milieu exempt de harcèlement, de comportements offensifs et de discrimination. Aucun comportement jugé comme étant du harcèlement ou de la discrimination ne sera toléré. Toute action de cette nature sera traitée en fonction de la sévérité de l'offense et fera l'objet de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au congédiement.

- Concernant les règles et règlements des opérateurs et du personnel de l'Écocentre :

De par la nature de leur travail, les opérateurs sont tenus de respecter un code de conduite, émis par la MRCT, qui comprend des règles concernant les éléments suivants :

- 1) Responsabilité en cas d'accident;
- 2) Sécurité et usage des équipements, tels que les camions;
- 3) Conduite et comportement :
 - ⇒ Alcool et drogue sur les lieux du travail;
 - ⇒ Courtoisie envers la clientèle;
 - ⇒ Ponctualité;
 - ⇒ Vol et vandalisme sur le matériel de la MRCT;
 - ⇒ Négligence au volant;
 - ⇒ Oublier trop souvent des bacs, lors de la collecte;
 - ⇒ Négligence dans le chargement et la disposition des déchets et des matières recyclables;
 - ⇒ Flânerie et retard sur l'itinéraire;
 - ⇒ Falsification de la carte de temps;
 - ⇒ Transport d'un passager, sans autorisation.
- 4) La MRCT fournit à chaque employé les équipements de sécurité (bottes, gants, imperméable, etc.).

L'employeur rembourse l'achat de bottes de sécurité, jusqu'à concurrence de 200 \$ pour les opérateurs et mécaniciens, une fois par année. Pour les employés des autres services, dont l'utilisation des bottes est nécessaire à la réalisation de leurs tâches, le remboursement se fera aux deux ans.

Modification effective, suite au CA du 2 septembre 2015 (réf. : résolution n° 09-15-382A) – Effective au 1^{er} janvier 2016.

12-17-373

Avis de motion pour l'adoption du règlement n° 191-01-2018 déterminant la répartition des quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2018 et les contributions des municipalités ainsi que les territoires non organisés.

- Avis de motion : 20 décembre 2017;
- Adoption du règlement : 24 janvier 2018.

Monsieur Daniel Barrette, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement déterminant la répartition des quotes-parts (budget), pour l'exercice financier 2018 et les contributions des municipalités ainsi que des territoires non organisés sera soumis au conseil, pour adoption à la séance ordinaire du 24 janvier 2018.

Le but du règlement est de déterminer la répartition des quotes-parts et des contributions des municipalités locales et des territoires non organisés pour l'année 2018. Le règlement établira par le fait même, le taux de taxation pour TNO Laniel et TNO Les-Lacs-du-Témiscamingue pour la prochaine année. Les informations visant à produire le règlement découlent du budget adopté pour l'année 2018, à la résolution n° 12-17-372.

12-17-374

Adoption du calendrier des séances du comité administratif et du conseil des maires 2018.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du **comité administratif** pour 2018, qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à 18 h 00 :

- | | |
|--------------|------------------------|
| ➤ 17 janvier | ➤ Aucun en juillet |
| ➤ 7 février | ➤ 1 ^{er} août |
| ➤ 7 mars | ➤ 5 septembre |
| ➤ 4 avril | ➤ 3 octobre |
| ➤ 2 mai | ➤ 7 novembre |
| ➤ 6 juin | ➤ 5 décembre |

- ❖ D'adopter le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du **conseil des maires** pour 2018, qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à 19 h 30 :

- | | |
|--------------|--------------------|
| ➤ 24 janvier | ➤ Aucun en juillet |
| ➤ 21 février | ➤ 15 août |
| ➤ 21 mars | ➤ 19 septembre |
| ➤ 18 avril | ➤ 17 octobre |
| ➤ 23 mai | ➤ 28 novembre |
| ➤ 20 juin | ➤ 19 décembre |

Note : Chaque séance sera précédée d'une rencontre de travail privée d'une heure.

Information **Suivi – Comité administratif de la MRCT.**

Pour permettre à tous de bien prendre connaissance du dernier procès-verbal, ce point est reporté au conseil du mois de janvier.

12-17-375 **Fonds de développement du territoire (FDT) – Suivi du projet « Hébergement pour personnes âgées – Phase III ».**

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- ❖ D'entériner la recommandation du comité du GAMME, soit de donner un avis favorable au projet « Hébergement pour personnes âgées – Phase III », situé sur le territoire de la ville de Témiscaming.

Selon les crédits disponibles en 2018 et l'échéancier du projet, le comité du GAMME se positionnera sur le financement à octroyer à ce dernier et émettra une recommandation officielle quant au financement auprès du conseil de la MRC.

12-17-376 **Fonds de développement du territoire (FDT) – Demande de soutien financier pour le projet « Esker 2018 de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue ».**

Considérant que le comité du Gamme, après analyse, ne recommande pas le soutien financier au projet « Esker 2018 de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue », la MRC ayant déjà financé ce projet et que le FDT ne finance pas la récurrence;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ De reporter la décision à une séance ultérieure, de nouvelles informations devant être validées pour permettre une décision éclairée du conseil.

Le comité du GAMME invite les élus à réfléchir sur la pertinence de la représentation de la MRC au sein de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue.

12-17-377 **Fonds de développement du territoire (FDT) – Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – Année 2018.**

Considérant que le Fonds de développement des territoires (FDT), délégué par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), est destiné au financement de toute mesure de développement local et régional tel que stipulé dans l'entente relative au FDT;

Considérant que la MRC de Témiscamingue doit statuer sur ses priorités d'action afin de respecter l'entente signée avec le MAMOT :

PROJET

Considérant que les projets soutenus par le Fonds de développement des territoires de la MRC de Témiscamingue, via la Politique de soutien aux projets structurants, doivent respecter les priorités d'intervention suivantes :

- traiter d'enjeux territoriaux;
- avoir une portée territoriale;
- viser l'économie pour l'ensemble des partenaires par la mise en commun des ressources.

Il est proposé par M^{me} Isabelle Coderre
appuyé par M. Michel Roy
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil des maires adopte la présente Politique de soutien aux projets structurants 2018, incluant les priorités d'intervention inscrites à la politique;
- ❖ De diffuser la présente politique sur le site Internet de la MRC de Témiscamingue;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue investira, sur son territoire, dans des projets touchant aux sphères d'activité qui s'avère être des secteurs d'intervention prioritaires, à savoir : la démographie, le regroupement de services, le développement touristique du territoire, la communication et la connectivité, l'image du territoire, la valorisation énergétique, l'environnement, la forêt et l'agriculture;
- ❖ De réitérer les investissements budgétés pour l'année 2018, financés par le Fonds de développement des territoires;
- ❖ D'établir des critères pour soutenir des projets du milieu, comme suit :
 - être des projets d'envergure qui font preuve de pérennité;
 - avoir un impact sur l'ensemble du territoire;
 - doter le territoire d'un outil nouveau ou être un levier de développement;
 - avoir des retombées majeures pour le territoire : en termes économiques, d'emploi, de création de la richesse;
 - être des projets collectifs où plusieurs municipalités travaillent de concert;
 - avoir un apport économique pour le territoire.

Un soutien financier peut être accordé aux projets qui répondront à la majorité des critères ci-haut mentionnés, en privilégiant la réalisation de projets d'envergure.

Tout projet déposé au Fonds de développement des territoires doit démontrer l'investissement financier de ses promoteurs.

Dans le cas d'un projet s'étalant sur plus d'une année, où le soutien financier est dédié uniquement à l'embauche de ressources humaines, un soutien régressif sera adopté, de façon à favoriser la pérennité de l'initiative, selon les calculs suivants et sur un horizon maximum de 3 ans : 75% (an 1), 50% (an 2) et 25% (an 3).

PROJET

Suite à l'adoption du budget de la MRC de Témiscamingue, les sommes résiduelles du Fonds de développement des territoires sont soumises au fonctionnement suivant.

Tout projet souhaitant recevoir un soutien financier de la part du Fonds de développement des territoires doit être présenté au comité du GAMME de la MRC de Témiscamingue qui en fera l'analyse, selon les critères cités dans la présente politique, dans la section *Soutien aux projets du milieu*. Une présentation des promoteurs souhaitant recevoir un soutien financier est préconisée, auprès du comité du GAMME, au moment où celui-ci le juge opportun.

Suite à cette analyse, le comité du GAMME émettra sa recommandation sur le projet au conseil de la MRC, en vue de son adoption. Tout projet présenté au comité du GAMME sera avisé, par écrit, de la décision prise par le conseil de la MRC quant à sa demande de soutien financier, et ce, 14 jours suivant la rencontre du conseil des maires.

Information Liste électorale – Réserve indienne et établissement indien.

Point apporté par Monsieur Young et pour lequel le dossier doit être documenté et ramené à une séance ultérieure.

12-17-378 Déclaration commune du Forum des communautés forestières.

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par M. Guy Abel
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu majoritairement

- ❖ **D'APPUYER** la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017, en autant que celle-ci prenne en compte les particularités et réalités de chaque territoire de MRC ;
- ❖ **DE DEMANDER** à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;
- ❖ **DE TRANSMETTRE** cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	18	13 479
Contre	1	508

M. Gérald Charron (Laforce) vote contre la résolution et inscrit sa dissidence.

Résolution adoptée à la majorité

N. B. :

Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).

12-17-379

Consultation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) sur le plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT 2018-2023).

Mise en situation

Le plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) est un plan quinquennal qui décrit les objectifs retenus par le ministère et les stratégies qu'il entend appliquer aux opérations forestières. Parmi ceux-ci, on note :

1. Maintenir une forêt diversifiée (notamment en terme d'âge), se rapprocher de la forêt préindustrielle, laisser du bois mort.
2. Garder un pourcentage suffisant de forêt de 7 mètres et plus.
3. Protéger adéquatement les milieux humides.
4. Interdire les coupes dans la bande de 20 mètres le long des lacs et cours d'eau.
5. Garder une proportion adéquate de feuillus, résineux, pins blancs, pins rouge et de chênes.
6. Garder suffisamment d'habitats de qualité pour les espèces fauniques sensibles aux activités forestières.
7. Produire du bois en maximisant la valeur des produits.
8. Cibler les travaux sylvicoles en fonction de leur rentabilité.
9. Identifier des aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL), les faire passer de 5% à 15% du territoire.

Le ministère prévoit aussi maintenir la protection des érablières sous bail. Cependant, rien ne semble prévu pour les érablières potentielles, pas encore sous bail.

Depuis 2014, la MRC s'est vue déléguer la gestion foncière en terres publiques, ce qui inclut l'ouverture de nouveaux terrains de villégiature. Lorsque des chemins forestiers sont construits pour l'exploitation forestière, près des lacs à potentiel de villégiature, il serait important que le ministère prévoie au moins des chemins de catégorie 4 (avec une chaussée de 5.5 mètres et plus large), afin de permettre leur éventuelle réutilisation pour de la villégiature.

PROJET

ATTENDU la consultation actuelle sur le plan d'aménagement intégré tactique 2018-2022 se terminant le 6 décembre 2017;

ATTENDU que deux actions du plan de développement de la zone agricole (PDZA) visent le développement des érablières et notamment la promotion de son développement dans le respect des autres utilisations de la forêt publique;

ATTENDU que la MRC a mis en place différentes actions pour développer la filière acéricole, dont l'animation des promoteurs;

ATTENDU que les chemins construits pour l'exploitation forestière devraient pouvoir être utilisés pour la villégiature, s'ils sont à proximité de lacs à potentiel de villégiature;

ATTENDU que parfois, les opérations forestières génèrent des surplus de bois qui sont laissés sur place;

ATTENDU que le CERFO a réalisé une étude en 2009 visant à réduire les coûts d'exploitation des compagnies forestières, dans le contexte d'une forêt mixte comme celle du Témiscamingue;

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de prévoir :
 - Une zone tampon adéquate autour des érablières sous bail pour leur conservation;
 - Des traitements sylvicoles adaptés pour les érablières à potentiel acéricole qui ne sont pas encore sous bail, afin de préserver leur potentiel pour d'éventuels promoteurs. De voir s'il y a lieu de les prioriser;
 - De prévoir (lorsque des chemins forestiers sont construits pour l'exploitation forestière, près des lacs à potentiel de villégiature), au moins des chemins de catégorie 4 (avec une chaussée de 5.5 mètres et plus large), afin de permettre leur éventuelle réutilisation pour de la villégiature;
 - De mieux prévoir des mesures pour limiter la coupe d'arbres non désirés par l'industrie (feuillus) ou pour permettre que ces arbres coupés et laissés en forêt puissent être utilisés par la communauté (ex. : bois de chauffage);
 - De concentrer la récolte afin de limiter les coûts d'aménagement et d'entretien des chemins (réf. : étude du CERFO de 2009).

De telles mesures devraient faire l'objet de discussions avec l'industrie forestière, notamment Rayonier (Tembec).

12-17-380

Financement des nouvelles responsabilités découlant de la *Loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* et exemption du régime de compensation.

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ **DE DEMANDER** au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;
- ❖ **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

PROJET

- ❖ **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques ;
- ❖ **DE DEMANDER** au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;
- ❖ **DE DEMANDER** à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

12-17-381

Commentaires de la MRC de Témiscamingue dans le cadre de la consultation sur le projet de règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme.

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) est en consultation sur un projet de règlement permettant aux municipalités de se soustraire des référendums, notamment pour la modification des règlements de zonage;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscamingue a un intérêt dans cette consultation. En vertu de l'article 8 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, la MRC est considérée comme une municipalité locale et elle a des règlements d'urbanisme (zonage) pour son territoire non organisé;

ATTENDU QUE l'article 13 du projet de règlement du MAMOT exige l'affichage d'un avis sur le site d'un projet visé par une modification du règlement de zonage, lors d'un projet de construction;

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ De demander au MAMOT de modifier l'article 13 de son projet de règlement. L'obligation d'afficher un avis sur le site d'un projet visé par une modification du règlement de zonage devrait être laissée libre à chaque municipalité et/ou déterminée dans sa politique de participation publique. L'affichage d'un avis à la sortie d'une station de métro à Montréal peut être utile, mais en milieu rural, l'affichage sur le bord d'un rang ou dans une forêt est plutôt futile. Au Témiscamingue, la densité de population est d'une personne au kilomètre carré. L'article 80.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit d'ailleurs que le MAMOT dans son règlement n'est pas obligé d'avoir des règles mur à mur pour toutes les municipalités du Québec. Enfin, la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* prévoit que le gouvernement doit avoir une action modulée pour tenir compte de la diversité et de la spécificité des territoires.

Information **Mise à jour de la situation sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2018 – Information de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).**

Les membres du conseil prennent acte de l'information transmise par la Fédération québécoise des municipalités du Québec concernant le dossier des sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2018.

Un communiqué de la FQM en date du 20 décembre informe le milieu municipal que le gouvernement du Québec accorde une aide financière de 22,8 M \$ pour assumer une partie de la hausse des sommes payables à la Sûreté du Québec par les municipalités. Ce soutien viendra limiter la hausse de la facture à environ 3 % pour l'ensemble des municipalités.

Information **Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022.**

Le 11 décembre 2017, le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire rendait publique la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, en remplacement de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, prolongée jusqu'au 31 décembre 2017. Cette nouvelle stratégie vise à témoigner de la volonté gouvernementale de placer résolument son action au service des régions.

Information **Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités**

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

Information **Dévoilement des plans et devis de l'agrandissement du Centre de santé de Ville-Marie, le 21 décembre 2017.**

Une conférence de presse se tiendra le 21 décembre, à 13h30, au Centre de Santé et de Services Sociaux du Témiscamingue, Pavillon Sainte-Famille, à Ville-Marie.

Au cours de cette conférence, Monsieur Luc Blanchette, Ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec et député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, annoncera le lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'agrandissement du Centre de santé et présentera les plans de cette modernisation. Le coût du projet est estimé à 42 M \$, les travaux devant débiter au printemps 2018 et se terminer dans 27 mois.

Information **Rift et financement par le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) – État de situation.**

Les membres du conseil prennent acte du rapport de Monsieur Réal Couture, président du Rift, concernant le financement par le Conseil des Arts et des Lettres du Québec.

À sa séance du conseil du 18 octobre (résolution n° 10-17-304), le conseil de la MRC demandait au Conseil des arts et des lettres du Québec de sursoir aux coupures subies par les organismes de l'Abitibi-Témiscamingue financés au fonctionnement pour l'année 2017-2018 et de les maintenir au niveau de celles de 2016-2017.

Suivant les diverses rencontres et pressions exercées par le comité de suivi, le CALQ a accepté d'accorder une aide ponctuelle de 25 000 \$ auprès du RIFT, ramenant le manque à gagner, pour l'année 2017-2018, à 1 000 \$.

Information **Entente intermunicipale en eaux potables et eaux usées – Intégration de la municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues.**

Madame Lynda Gaudet, directrice générale de la municipalité de Béarn fait état du projet de mise en commun de ressources pour la gestion des eaux potables et usées, issu d'une entente intermunicipale regroupant les municipalités de Béarn, Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord et Saint-Édouard-de-Fabre.

Outre de consolider les services d'une équipe multidisciplinaire, cette entente favorise des formations ouvertes à l'ensemble des municipalités (espaces clos, caractérisation des espaces clos). Une nouvelle municipalité sera intégrée à partir du 1^{er} janvier 2018, soit la municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues.

Madame Gaudet réitère leur disponibilité pour aller rencontrer les conseils municipaux ayant un intérêt à en connaître davantage sur cette entente.

Information **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

2^e partie

Des questions en lien avec le budget, la masse salariale et les sommes payables par la Sûreté du Québec furent posées par un membre de l'assistance.

12-17-382 **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

PROJET

N. B. : Prochain conseil des maires : 24 janvier 2017

Il est 21 h 28.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.